

GUIDE PRATIQUE

La garantie d'un accueil privilégié
et de services adaptés aux touristes à vélo



France
vélo
TOURISME

www.francevelotourisme.com

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE LA MARQUE ACCUEIL VÉLO ?
RÉFÉRENTIELS DE QUALITÉ ACCUEIL VÉLO...

- HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
- LOUEURS ET RÉPARATEURS PROFESSIONNELS DE VÉLO
- OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE
- SITES DE VISITE ET DE LOISIRS

CHARTRE GRAPHIQUE

Guide pratique édité en février 2012

par France Vélo Tourisme

info@francevelotourisme.com

francevelotourisme.com

Création graphique : Archiduchesse

PRÉSENTATION

La France a les atouts pour être la première destination du tourisme à vélo dans le monde. Pour le devenir, l'État a impulsé une démarche d'organisation du tourisme à vélo à l'échelle nationale. France Vélo Tourisme, association réunissant des acteurs institutionnels et des représentants d'entreprises est née en 2011. Elle a pour but de développer l'économie touristique liée au vélo. Elle propose les outils nationaux qui apportent une valeur ajoutée à l'ensemble de la filière.

A ce titre, la marque Accueil Vélo entend fédérer une offre homogène et identifiable de services adaptés aux touristes à vélo et à la hauteur de cette ambition nationale.

QU'EST-CE QU'ACCUEIL VÉLO ?

→ Accueil vélo engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo.

→ Accueil Vélo permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

→ Accueil Vélo est une marque mise à la disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des entreprises impliquées dans le développement du tourisme à vélo.

Les touristes à vélo sont de plus en plus nombreux, en particulier sur les itinéraires cyclables aménagés. L'objectif est de développer cette marque sur les territoires offrant des itinéraires cyclables touristiques, balisés et respectueux du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes.

QUATRE CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS SONT CONCERNÉES

→ Les hébergements touristiques

→ Les loueurs et réparateurs professionnels de vélos

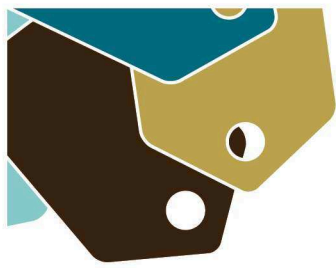
→ Les offices de tourisme et syndicats d'initiative

→ Les sites de visite et de loisirs

Ces quatre catégories de professionnels peuvent adhérer au dispositif Accueil Vélo s'ils offrent ou proposent les services relevant des critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo de leur catégorie.

Une cinquième catégorie concernant les restaurateurs sera prochainement ajoutée.





A L'ORIGINE D'ACCUEIL VÉLO

Le dispositif Accueil Vélo a été créé à l'initiative de la Région Centre et de son Comité Régional du Tourisme. Il s'est appuyé sur le référentiel hébergement de l'Eurovéloroute des fleuves et les référentiels loueurs de vélos, sites de visites et offices de tourisme élaborés dans le cadre de « La Loire à vélo ».

Désormais, la propriété de la marque Accueil vélo est partagée par le Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire et l'association France Vélo Tourisme.

QUI FAIT QUOI ?

L'association France Vélo Tourisme est chargée d'organiser la diffusion de la marque Accueil Vélo sur l'ensemble du territoire national.

Le règlement d'usage de la marque collective Accueil Vélo précise comment des établissements touristiques peuvent utiliser cette marque pour mettre en valeur leurs offres d'accueil et de services adaptés aux touristes à vélo. Il définit une organisation décentralisée pour le déploiement de la marque.

Les institutionnels du tourisme peuvent devenir organismes évaluateurs pour mettre Accueil Vélo à la disposition des professionnels impliqués dans la mise en valeur des itinéraires cyclables touristiques.

Le règlement d'usage et toute l'information technique sur Accueil Vélo sont disponibles sur www.francevelotourisme.com.

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE LA MARQUE ACCUEIL VÉLO ?

Les hébergeurs, loueurs et réparateurs de vélos, offices de tourisme et sites de visite et de loisirs souhaitant bénéficier de la marque « Accueil Vélo » doivent répondre à différents critères et caractéristiques.

Ils doivent, préalablement à toute démarche, être situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé (répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes).

Chaque professionnel souhaitant utiliser la marque Accueil Vélo doit respecter les critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo propre à sa catégorie et conforter son offre touristique avec des services optionnels.

Il doit s'acquitter d'une contribution à la mise en œuvre de la marque Accueil Vélo de 200 euros pour 3 ans. En cas de départ anticipé ou de radiation d'un établissement avant l'échéance du contrat en cours, il ne sera procédé à aucun remboursement.

DÉMARCHE À SUIVRE

Le professionnel formule une demande écrite par courriel à son organisme évaluateur qui va instruire la demande (**voir rubrique « Votre contact » en 4^e de couverture**).

Une visite de contrôle sera, par la suite, programmée afin de vérifier, auprès du professionnel, le respect des critères listés dans le référentiel de qualité Accueil Vélo de sa catégorie.

Si les critères du référentiel de qualité Accueil Vélo sont bien respectés, le professionnel se voit attribuer le droit d'utiliser la marque Accueil Vélo pour une durée de 3 ans, renouvelable après une nouvelle visite de contrôle.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant de l'établissement, une nouvelle visite de contrôle sera effectuée.

En cas de non-respect du référentiel de qualité Accueil Vélo sur lequel le professionnel s'est engagé, l'organisme évaluateur peut prononcer son exclusion du réseau et par conséquent de toute la promotion relative à Accueil Vélo.



Référentiel de qualité

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

- hôtel
- résidence hôtelière
- meublé de tourisme
 - chambre d'hôtes
 - camping
- village de vacances
 - gîte d'étape
 - gîte de séjour
- auberge de jeunesse
 - centre de séjour



Référentiel de qualité

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES



CRITÈRE OBLIGATOIRE

PRÉREQUIS



La marque **Accueil Vélo** est attribuée aux hébergements touristiques classés¹ selon les normes nationales propres à chaque catégorie. Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat à la marque Accueil Vélo doit être labellisé (selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire).



L'hébergement doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).

ACCUEIL



Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo

L'hébergeur doit manifester une attention particulière au touriste à vélo à son arrivée ou au retour de circuit (il pourra par exemple, lui offrir une boisson chaude ou froide à son arrivée – pack pour les campings)



Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour

L'hébergeur doit mettre à disposition de son client la documentation existante pour son territoire, traduite dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...) :

- documentation touristique (carte touristique, guide hébergement-restauration, guide pratique),
- informations utiles (horaires train et bus, OT/SI)
- documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés)

Il doit par ailleurs communiquer par voie d'affichage les coordonnées des loueurs et réparateurs de vélo professionnels



Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour

Il doit être en mesure de conseiller le client sur les itinéraires vélo, les visites de sites, le réseau cyclable, etc. Il devra pour cela avoir parcouru les itinéraires à proximité

CRITÈRE OPTIONNEL

Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)

L'hébergeur doit pouvoir proposer aux touristes à vélo :

- le règlement de la facture la veille au soir du départ
- un petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ

¹ Article L311-6 du livre III du code du tourisme

Jusqu'au 31 décembre 2014, de manière dérogatoire, pourront être pris en compte des établissements classés ou labellisés selon les chartes qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire. Après cette date, seuls les établissements classés pourront utiliser la marque Accueil Vélo.

SERVICES



Informers les touristes à vélo sur les conditions météorologiques

L'hébergeur doit informer le visiteur sur la météo par le canal de son choix (ex. : affichage, Internet, carte-mémo Météo France, journal, etc.)



Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)

Il doit pouvoir proposer un service de transfert de bagages de son domaine au lieu d'hébergement suivant de son client

A défaut d'assurer cette prestation lui-même, l'hébergeur fera appel à un prestataire extérieur (taxi par exemple)



Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)



Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)

L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélos les équipements nécessaires afin qu'ils puissent réaliser le lavage et le séchage de leurs vêtements :

- machine à laver le linge ou évier pour laver le linge à la main
- sèche-linge ou local pour faire sécher



Mettre à disposition des touristes à vélo un service de location de vélos (payant ou gratuit)

L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition des touristes un vélo sur place

A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer au touriste à vélo le point de location le plus proche (inférieur à 1 km) ou de se faire livrer les vélos. Le délai requis de réservation sera de 48H



Mettre à disposition des touristes à vélo des accessoires sur place ou à proximité (gratuit ou payant)

L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition des touristes des accessoires vélo (casque homologué, remorque, antiviol, panier, porte gourde, etc.) sur place

A défaut d'en posséder, il doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche (inférieur à 1 km) ou de faire livrer le matériel sur place

CRITÈRES OPTIONNELS

Informers sur les possibilités de sorties à vélo

L'hébergeur doit fournir aux touristes à vélo une liste des sorties à vélo qu'il propose

A défaut, il indiquera au minimum, les sorties à vélo organisées sur le territoire

Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)

L'hébergeur doit permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où il peut le faire

Assurer le dépannage des touristes à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)

L'hébergeur doit être en mesure d'aller dépanner ses clients en cas d'avarie survenue à proximité de l'hébergement (inférieur à 20 km) directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxi)

ÉQUIPEMENTS



Être équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied

L'hébergement doit disposer d'un abri sécurisé (soit au minimum un lieu couvert et fermé) sur place ou à proximité immédiate (moins de 300 mètres) afin de pouvoir entreposer les vélos



Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries

L'hébergeur doit pouvoir mettre à disposition du touriste à vélo un kit complet de réparation en cas de petite avarie (matériel de crevaisson, câble de frein, jeu de clés classiques taille 6 à 17 et clés à 6 pans, huile, ampoules, pompe à pied)



Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos

L'hébergeur doit mettre à disposition des touristes à vélo un espace équipé ou au minimum un équipement spécifique (jet d'eau, brosse) pour le nettoyage des vélos



Pour les chambres d'hôtes :

Offrir un espace détente

L'hébergement doit disposer d'un espace salon favorisant la détente et l'échange

CRITÈRES OPTIONNELS

Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort »

L'hébergeur doit réserver un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance

Pour les campings :

Disposer d'emplacements dédiés aux touristes à vélo

Les campings doivent aménager des espaces dédiés aux touristes à vélo :

- à l'écart des voitures et emplacements caravanes
- avec tables et bancs (fixes ou amovibles)
- avec lices en bois pour poser les vélos

Les campings doivent également proposer des espaces communs pratiques et conviviaux (type « salle hors sac » avec réchaud ou four micro-ondes) afin de faciliter la préparation des repas et les échanges entre clients

PRESTATIONS DE RESTAURATION



Offrir un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo

(sauf campings et meublés de tourisme)

L'hébergement doit proposer aux touristes à vélo un petit déjeuner complet et adapté à l'effort (viennoiseries, fromage, fromage blanc, céréales, fruits, œufs, confiture, pains variés, etc.)

CRITÈRES OPTIONNELS

Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant)

(sauf campings et meublés de tourisme)

L'hébergeur doit être en mesure de préparer un panier repas sur demande du client (formulée au plus tard la veille)

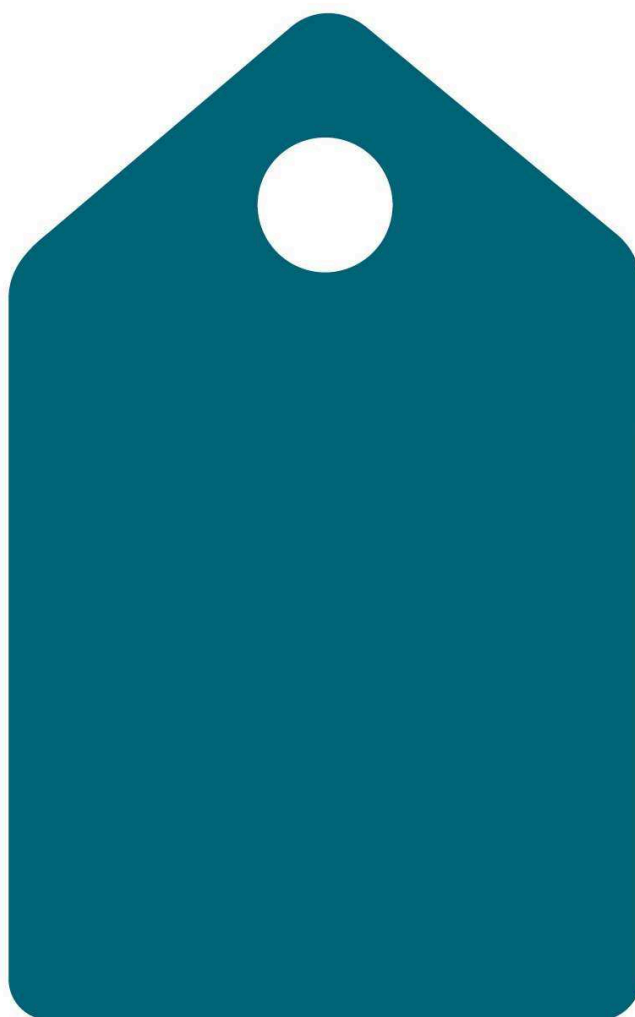
Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité

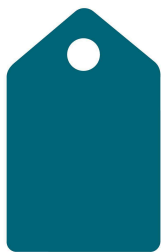
L'hébergeur doit être en mesure d'offrir les services permettant de se restaurer sur place ou à proximité (à moins d'1 km) : restaurant ou épicerie ou coin cuisine (réchaud, micro-onde)

Si au-delà de 1 km, assurer le transfert vers le restaurant ou le commerce le plus proche (taxi par exemple)

Référentiel de qualité

LOUEURS ET REPARATEURS PROFESSIONNELS DE VELOS





Référentiel de qualité

LOUEURS ET REPARATEURS

PROFESSIONNELS DE VELOS



CRITÈRE OBLIGATOIRE

PRÉREQUIS



Le professionnel doit pouvoir proposer la location de vélos à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).

PARC DE VELOS



Types de vélos :

- VTC, vélos de randonnée
- 18 vitesses minimum
- marqués par le fabricant
- modèles homme, femme et enfant



Quantité : 40 vélos minimum avec régime transitoire dérogatoire (20 vélos)*

A défaut de disposer de ce nombre, possibilité de partenariat avec un autre professionnel du cycle pour atteindre cette capacité



Renouvellement régulier du parc de vélos

ACCESSOIRES



Antivol - Pompe ou bombe anti-crevaisin - Kit de réparation - Porte-carte ou sacoche guidon - Casque

CRITÈRE OPTIONNEL

Porte-bagages, sacoches, remorque

LOCAUX



Espace d'accueil



Présentoir(s) avec documentation touristique locale et régionale



Propreté des locaux



Chaque point de location doit être situé à proximité d'itinéraires cyclables touristiques

* Le signataire s'engage à disposer de 40 vélos à l'échéance de 3 ans

VISIBILITÉ COMMERCIALE



Enseigne valorisant l'activité de location de vélos

PÉRIODE D'OUVERTURE



Du 1^{er} avril au 30 septembre minimum



Horaires en haute saison (juin, juillet, août) : 7/7j de 9h à 19h

INFORMATIONS SUR LA MÉTÉO



Prévisions météorologiques à 3 jours communiquées sur demande

CONDITIONS DE LOCATION



Utilisation d'un contrat de location



Demande d'une caution

ACCUEIL DES CLIENTÈLES ETRANGÈRES



Bases d'anglais

CRITÈRE OPTIONNEL

Bases dans d'autres langues en fonction de la situation géographique et de la clientèle dominante

CONNEXION INTERNET



Adresse courriel

CRITÈRE OPTIONNEL

Site internet

ASSISTANCE DÉPANNAGE



Assistance dépannage

CONNAISSANCE DES ITINÉRAIRES ET DES PARTENAIRES



Connaissance des circuits proches (les avoir parcourus, de préférence à vélo)



Proposition de fiches-itinéraires gratuites (si elles existent)



Vente de topo-guides ou cartes



Travail en réseau avec les autres prestataires touristiques concernés par l'accueil des touristes à vélo

AUTRES PRESTATIONS



Consigne à bagages

CRITÈRES OPTIONNELS

Stationnement de véhicules pendant plusieurs jours

Vente de matériels vélo

Randonnées accompagnées

3ème roue

Tandem

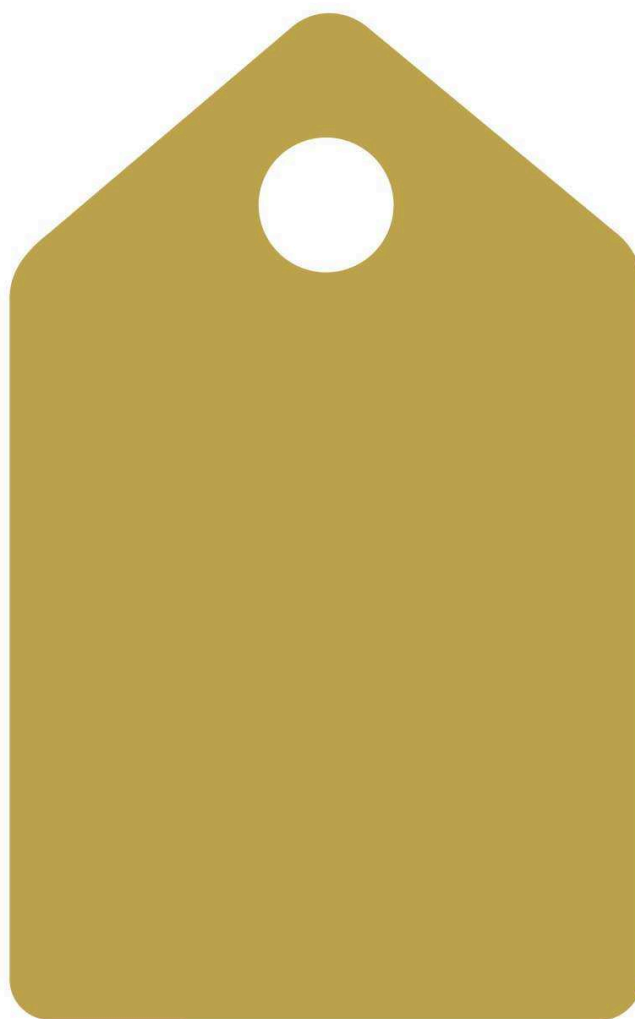
Transport des vélos (depuis le point de départ ou d'arrivée)

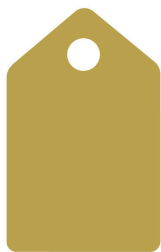


Participation aux réunions du groupement des loueurs de vélos

Référentiel de qualité

OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVES





Référentiel de qualité OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE



CRITÈRE OBLIGATOIRE

PRÉREQUIS



L'Office de tourisme ou Syndicat d'initiative doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).

ABORDS DE L'ÉTABLISSEMENT

CRITÈRE OPTIONNEL

Signalétique d'accès indiquant l'accès le plus sécurisé et agréable pour se rendre à l'Office de tourisme ou au Syndicat d'initiative depuis l'itinéraire cyclable

EXTERIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT



Parc de stationnement vélo

Quantité : 6 à 8 places minimum

Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices

CRITÈRE OPTIONNEL

Localisation : plus proche que le stationnement automobile



Point d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes à vélo

Localisation : dans les espaces communs ou à proximité immédiate de l'OT/SI (<300m)

CRITÈRE OPTIONNEL

Signalés et/ou visibles depuis l'OT/SI



Informations visibles depuis l'extérieur de l'établissement

En cas de fermeture, afficher les coordonnées de l'Office de tourisme ou Syndicat d'initiative ouvert le plus proche (adresse et n° de téléphone), à défaut, celles des hébergements et loueurs de vélos à proximité

Indiquer les numéros d'urgence

INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT / ACCUEIL



Informations à fournir

Affichage du bulletin météo à 3 jours

Indiquer le point d'eau potable et les sanitaires les plus proches

Indiquer les horaires de train acceptant les vélos, horaires de bus et coordonnées des taxis acceptant les cyclistes avec ou sans vélo

Indiquer les parkings voitures et camping-cars courte et longue durée les plus proches



A la demande des touristes, mettre à disposition une liste des loueurs et réparateurs de vélos situés à proximité de l'itinéraire



A la demande des touristes, mettre à disposition une liste des hébergeurs du réseau Accueil Vélo



Documentation spécifique

Mettre à disposition des touristes à vélo les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)

CRITÈRE OPTIONNEL

Intégrer le tracé de l'itinéraire cyclotouristique dans les cartes et plans de la commune et dans les documentations de l'OT/SI (cartes touristiques, cartes intégrées dans les guides touristiques)



Conseils aux touristes à vélo

Le réseau cyclable : itinéraires, accès, difficulté des parcours, localisation des aires d'arrêt

Les services supplémentaires en fonction de l'existant : guides type GPS, visites audioguidées grâce à des téléchargements MP3, sorties à vélo organisées sur le territoire

AUTRES SERVICES



Kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés taille 6 à 17 et à 6 pans, pompe à pied)



Donner la possibilité de réserver un hébergement, un taxi, une location de vélo, etc. (gratuit ou payant)

CRITÈRE OPTIONNEL

Consigne à bagages gratuite ou payante

Référentiel de qualité

SITES DE VISITE ET SITES DE LOISIRS

- châteaux
- parcs de loisirs
 - musées
 - caves
 - etc.



Référentiel de qualité

SITES DE VISITE ET SITES DE LOISIRS



CRITÈRE OBLIGATOIRE

PRÉREQUIS



Le site de visite doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).



L'établissement doit être un site de visite ou de loisirs proposant un accueil physique.



L'amplitude d'ouverture du site doit être de 50 jours / an minimum, dont les mois de juillet et d'août.

EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT



Parc de stationnement vélo

Quantité : 6 à 8 places minimum

Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices

Localisation : plus proche que le stationnement automobile

CRITÈRE OPTIONNEL

Panneau informatif

Contenu : informations minimales, réparateurs / loueurs de vélos, coordonnées de l'Office de tourisme ou du Syndicat d'initiative le plus proche

Localisation : sur le parking à vélos

Langues : traduction en anglais

INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT



Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site



Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site



Documentation vélo

CRITÈRE OPTIONNEL

Consigne à bagages gratuite ou payante

CHARTRE GRAPHIQUE

La charte graphique décrit les règles d'utilisation de la marque Accueil Vélo permettant à tout graphiste ou autre spécialiste d'exercer sa créativité, tout en restant dans les limites d'un cadre garantissant un meilleur repérage visuel.

DROITS D'UTILISATION

Seuls France Vélo Tourisme et ses partenaires utilisateurs de la marque Accueil Vélo peuvent utiliser ou autoriser l'utilisation du logotype officiel Accueil Vélo.

Les professionnels ayant obtenu l'autorisation d'utiliser la marque Accueil Vélo peuvent utiliser le logotype officiel, dans le respect des règles édictées, sur leurs supports de promotion et de communication.¹

LE LOGOTYPE

Pensé et élaboré pour être rapidement repéré et mémorisé par les touristes à vélo, français et étrangers, ce logotype identifie les établissements partenaires Accueil Vélo.

Il peut être utilisé pour des besoins en signalétique (intérieure et extérieure) et pour tous supports web et print.

CODE COULEUR



RAL 6029 - PANTONE 349 - N100
QUADRICHROMIE : C89 M33 J85 N22
WEB : RO V105 B62 – 00693E



CONSIGNES D'UTILISATION

Supports print & web : Les rapports et proportions entre les différents éléments sont immuables, dans leurs valeurs, leurs positionnements.

Privilégier la version couleur et le positionnement sur un fond blanc.

Supports web (72dpi) : Taille minimum 90x120 px


Merci d'utiliser la version vectorisée (pdf) du logotype fournie sur demande pour conserver proportions et code couleur ([voir rubrique « Votre contact » en 4^e de couverture](#)).

¹ Le logotype Accueil Vélo a été déposé à l'INPI, par le Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire et l'association France Vélo Tourisme, et enregistré sous le n° 10/3768636.

LE PICTOGRAMME



Le pictogramme peut être utilisé sur tous les supports numériques et papiers, si ces derniers ne permettent pas d'utiliser le logotype dans sa globalité (cartes, plans, icônes web, brochures...). Il devra néanmoins renvoyer à une légende « Accueil Vélo ».

CODE COULEUR		RAL 6029 - PANTONE 349 - N100 QUADRICROMIE : C89 M33 J85 N22 WEB : R0 V105 B62 – 00693E
--------------	---	---

CONSIGNES D'UTILISATION

Supports print & web



Les rapports et proportions entre les différents éléments sont immuables, dans leurs valeurs, leurs positionnements.

Privilégier l'utilisation des versions couleur.

Supports web (72dpi) : taille minimum 90x120 px

Merci d'utiliser la version vectorisée (pdf) du pictogramme fournie sur demande pour conserver proportions et code couleur (**voir rubrique « Votre contact » en 4^e de couverture**).

SUPPORTS IDENTIFIANTS

UNE PLAQUE DE BIENVENUE

Fortement recommandée, à apposer visiblement à l'extérieur du bâtiment.



UN ADHÉSIF

A poser visiblement en façade ou en vitrine de l'établissement.



LES INTERDITS

Il est interdit d'utiliser le logotype et le pictogramme dans les cas où se présente un risque de mauvaise lisibilité (contraste insuffisant entre le fond et le sigle) ainsi que d'utiliser le logotype et le pictogramme en dehors des normes de couleurs préconisées.

LOGOTYPE

Absence de réserve blanche



Négatif, inversion



Modification partielle ou totale du code couleur



PICTOGRAMME

Utilisation sur fond clair



Utilisation sur fond foncé



Modification partielle ou totale du code couleur



VOTRE CONTACT ACCUEIL VÉLO

.....

.....

.....

...

Cliquez ici pour saisir vos coordonnées

.....

.....

Logo organisme
évaluateur

PROJET(S) PARTENAIRE(S) ACCUEIL VÉLO

Logo(s)
itinéraire(s)